

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal
du 20 juin 2016

Convocation du 13 juin 2016
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 20 juin 2016 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHERARDI – Marie-Claude GRANDCLEMENT, adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER – Philippe FAURAX – Cédric MALBRANQUE – Samuel MARTINS DO REGO.

Cédric MALBRANQUE est élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

- ACCEPTE le paiement des factures présentées.
- VOTE les décisions modificatives suivantes :
 - N° 1 : budget communal : virement de crédits : du compte 2151 opération voirie au compte 45811 de 1400 €
 - N° 1 : budget eau assainissement : virement de crédits : du compte 61521 au compte 678 de 700 €.
- APPROUVE les modifications du règlement intérieur et des statuts du SIEA
- NOMME Monsieur João DA SILVA délégué suppléant au SIEA
- DECIDE de confier au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux rue du Commerce. Le SIEA subventionne une partie des travaux.

Montant des travaux :

 - Télécommunication : 21 300 € dont 19 170 € à la charge de la commune
 - Basse tension : 83 600 € dont 54 340 € à la charge de la commune
 - Eclairage public : 17 800 € dont 10 304.49 € à la charge de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 150 000 € pour financer les travaux d'aménagement du cœur du village.

- REFUSE toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.

- RETIENT l'entreprise COLAS/SNTP pour les travaux d'aménagement du cœur du village (rue du Commerce et place de l'Eglise). Montant des travaux : 232 681.80 € H.T.

- DONNE un avis favorable pour l'implantation de 5 éoliennes sur la commune d'Apremont.

- DONNE pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire afin d'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital et à modifier ses statuts.

- VALIDE l'attribution des subventions OPAH

- ENTERINE la décision de créer un concours de fleurissement et maintient à 50€ le montant du bon d'achat remis au lauréat de chaque catégorie.

- ENTEND les rapports pour les régies communales des services de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015.

- EST INFORMÉ :
 - o De la réorganisation des nouvelles activités périscolaires – Présentation du devis de la société Léo Lagrange.
 - o De la formation sur la renouée avec le PNRHJ le 7 juillet
 - o De la démolition de la maison vers le passage à niveau
 - o De la kermesse du sou des écoles le 26 juin
 - o De la remise des dictionnaires aux CM2 le vendredi 1^{er} juillet

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire,
Gilles THOMASSET